



Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 13 novembre 2020

6^{ème} Commission

N° CP-2020-11-6-5

Service instructeur

DEVI - Service Eau, Epuration et Equipements
ruraux

Service consulté

ADHÉSION DU DÉPARTEMENT AU PLAN RHIN VIVANT

Résumé : Le plan Rhin Vivant est une opération d'envergure lancée au niveau gouvernemental sur la période 2019-2025, avec ses relais locaux : agence de l'eau Rhin-Meuse et agence française pour la biodiversité, DREAL. Il doit permettre de réhabiliter et remettre en eau des milieux connexes de la rive gauche du Rhin, dans le cadre d'un partenariat associant l'ensemble des acteurs locaux, appelés à adhérer à cette démarche. Il vous est proposé d'approuver ce plan et d'autoriser le Président à signer l'acte d'adhésion, ce qui permettra au Département d'être "visible" dans cette opération.

La Commission de l'agriculture, de l'environnement et du cadre de vie a émis un avis favorable lors de sa réunion du 9 octobre 2020.

Le Plan RHIN-VIVANT est initié par l'Etat et ses opérateurs : l'agence de l'eau Rhin-Meuse (AERM) et l'agence française pour la biodiversité (AFB) ainsi que la Région Grand Est, pour mener à bien un grand programme de renaturation de la rive gauche du Rhin, sur la période 2019-2025. Il a été validé par le Comité de Bassin Rhin-Meuse en juin 2019.

Il s'agit de concrétiser par des travaux les études déjà faites ces dernières années, afin **d'engager de nouvelles actions de renaturation, recréer des zones humides, prolonger et compléter les actions de restauration déjà entreprises dans les années 1990-2000 (à l'instar des travaux de remise en eau de bras morts sur les communes d'Artzenheim-Baltzenheim par le Département dans les années 2000).**

Ce plan est l'outil devant permettre de mobiliser les outils financiers existants, d'aider au montage de programmes européens sur les projets les plus ambitieux, mettre en œuvre une dynamique de partenariat avec l'ensemble des acteurs rhénans, impliquer des décideurs allemands et suisses. Pour cela un comité de pilotage créé autour du collectif de partenaires associera les différents acteurs.

Sa mise en œuvre doit constituer la contribution française aux objectifs du futur programme Rhin 2040 élaboré au sein de la Commission internationale pour la protection du Rhin (CIPR) à l'échelle du bassin international du fleuve. L'ambition de cette opération s'inscrit donc dans un cadre clairement international.

A noter que le Comité de Bassin, dans une motion prise à l'occasion de son soutien à ce plan et de son lancement, rappelle les écarts d'efficacité de récentes passes à poissons par rapport aux prévisions et indique sa préférence pour des opérations de renaturation d'envergure des milieux connexes du Rhin ou d'ouvrages de contournement des centrales EDF permettant d'assurer la continuité écologique. Il demande également que, vu les difficultés technologiques constatées et les moyens financiers considérables nécessaires, des fonds communautaires soient mis en œuvre pour achever le programme « Saumon Rhin » qui ne saurait « reposer sur la seule solidarité du bassin Rhin-Meuse, s'agissant d'un fleuve international ».

L'agence de l'eau Rhin-Meuse invite les différentes parties prenantes identifiées pour intervenir dans cette opération à signer une adhésion à ce plan RHIN VIVANT. Le Département est une de ces parties prenantes, dans l'optique de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) qui sera appelée à jouer un rôle d'ensemblier, y compris dans la gestion du Rhin. Rivières d'Alsace, l'opérateur essentiel, est déjà adhérent de la démarche.

En y adhérant également, le Département, outre l'engagement à en respecter ses principes, désigne un élu et un technicien pour en suivre la mise en œuvre, participe au comité de coordination et aux groupes de travail thématique ou géographique qui pourront être mis en place.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le Plan RHIN VIVANT tel qu'explicité dans le rapport et figurant en annexe au rapport et la délibération, ainsi que l'adhésion du Département à ce Plan,
- de désigner M. Michel HABIG comme Conseiller départemental référent pour la mise en œuvre de ce Plan,
- d'autoriser le Président à signer l'acte d'adhésion au Plan RHIN VIVANT, figurant en annexe au rapport et à la délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRÉSIDENT
Remy WITH